

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 5/04/2023 – Délibération B7 N°23-023
7.6 Contributions budgétaires

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental.

Présents :

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Florence JOUANNEAU, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, Mme Éliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN,
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à M. Ivica JOVIC,
M. Daniel RIPERT procuration à M. Emmanuel BOLLE,
Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI,

Absent :

M. Raoul LIMA

Messieurs Didier DIROL et Francis RIALLAND sont élus secrétaires de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

30/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

DATE D'AFFICHAGE :

30/03/2023

OBJET : PARTICIPATION DE LA VILLE À L'ACHAT DES CARTES IMAGIN'R ET OPTILE POUR L'ANNÉE 2023-2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu délibération du 7 avril 2022, n°220406, la commune a acté les dispositions concernant la participation communale aux frais de transport vers les établissements scolaires extra-muros, et plus particulièrement l'aide aux familles pour l'achat des cartes Imagin'R et Optile, pour l'année 2022/2023, en fixant la participation à 35 % de la charge aux familles y compris les frais de dossier dans la limite de 119 € pour les cartes Imagin'R et Optile.

Considérant reconduire cette aide communale, à savoir la participation à 35 % de la charge aux familles y compris les frais de dossier dans la limite de 119 € pour les cartes Imagin'R et Optile, pour l'année 2023/2024 :

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 5/04/2023 – Délibération B7 N°23-023
7.6 Contributions budgétaires

- Aux élèves internes, demi-pensionnaires et externes domiciliés sur la commune d'ÉPÔNE, sur le parcours compris entre le domicile et l'établissement scolaire,
- Aux élèves du secondaire scolarisés jusqu'au baccalauréat, et âgés de moins de 22 ans au jour de la rentrée scolaire,
- Aux élèves inscrits en classe préparatoire à l'apprentissage.

Les élèves inscrits en cycle d'apprentissage ou d'enseignement alterné rémunéré sont exclus de ce dispositif.

Vu l'avis favorable de la Commission Éducation Jeunesse, Associations, Communication réunie le jeudi 23 mars 2023,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Ivica JOVIC, 1^{er} Adjoint au Maire délégué à l'Éducation Jeunesse, Associations et Communication,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (28 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : RECONDUIT** la participation à 35 % de la charge aux familles y compris les frais de dossier dans la limite de 119 € pour les cartes Imagin'R et Optile, pour l'année 2023/2024,
- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Comptable public.

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Sous-préfet le 13/04/2022
Et publié/affiché le 18/04/2022



Guy MULLER

Maire d'Épône
Conseiller Départemental
Conseiller Communautaire GPS&O

Didier DIROL
Secrétaire de séance

Francis RIALLAND
Secrétaire de séance

